



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DES SCIENCES DE LA SANTE
FACULTE DE MEDECINE



1^{ère} année :

a. Enseignement

- **Modules enseignés :**
 - Module 1 : Anatomie
 - Module 2 : Cytologie
 - Module 3 : Embryologie (semestriel)
 - Module 4 : Histologie (semestriel)
 - Module 5 : Chimie
 - Module 6 : Physique-Biophysique
 - Module 7 : Biochimie
 - Module 8 : Physiologie générale (semestriel)
 - Module 9 : Biostatistiques
 - Module 10 : Santé, Société et Humanité (semestriel)
- **Volume horaire total : 27 heures par semaine**
 - Cours magistraux : 15 h par semaine
 - TD : 6 h par semaine
 - TP : 6 h par semestre

b. Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Supports utilisés : (diaporamas, polycopiés...)

5. Organisation des examens

a. Déroulement

- Planification des examens
- Répartition des salles et surveillance
- Coordination avec l'équipe pédagogique

b. Aspects techniques

- **Anonymat des copies :** Oui
- **Correction :** Automatique (QCM)
- **Élaboration du corrigé type :** Oui

c. Modalités de passage

- Types d'évaluation :
 - Deux épreuves de moyenne durée
 - Rattrapage
- Conditions de validation :
 - Moyenne requise : 10/20
 - Compensation : Oui (avec note éliminatoire 5/20)

2^{ème} et 3^{ème} année :

Planning de l'enseignement et répartition :

L'enseignement actuel de la 2^{ème} et 3^{ème} année de Médecine est soumis au nouveau programme d'enseignement relatif à la refonte des études médicales à l'origine d'une nouvelle organisation structurelle et humaine.

Géré par :

- L'Arrêté 1381 du 25 Décembre 2018, portant modalités d'organisation, d'évaluation et progression des études du premier cycle ;
- L' Arrêté 1050 du 07 Juillet 2019, portant programme de la deuxième année des études médicales
- L' Arrêté 786 du 26 octobre 2020 programme Annexe1, 2 et 3-PP1-33 (1) portant programme de la troisième année des études médicales
- Les Arrêté 633 de 2020 et 55 de 2021.

Enseignement de la 2^{ème} année :

1- Enseignement :

Il s'agit d'un enseignement unitaire intégré par organes, 5 unités sont enseignées et deux enseignements thématique.

- 1- Unité intégrée 1 appareil cardio-respiratoire et organes hématopoïétiques
- 2- Unité intégrée : 2 : appareil digestif
- 2- Unité intégrée3 : appareil urinaire
- 4- Unité intégrée 4 : appareil endocrinien et organes de reproduction
- 5- Unité intégrée5 : appareil neurologique et organes de sens
- 6- Module d'immunologie
- 7- Module de génétique.
- 8 - Enseignement d'anglais non sanctionnant
- 9- Soins infirmiers non sanctionnant

Chaque unité d'enseignement contient un enseignement :

- Matière d'anatomie
- Matière d'histologie
- Matière de physiologie-
- Matière de biophysique
- Matière de biochimie

1-2- Système d'évaluation ;

- A l'issue de chaque enseignement un examen d'évaluation est effectué (Ci-joint un exemple planning global de l'année).
- Pour les unités le coefficient est 4
- Pour les enseignements modulaires le coefficient est de 2

ENSEIGNEMENT
GENETIQUE : 2 semaines IMMUNOLOGIE : 2 semaines
UNITE 1 : 3 semaines
UNITE 2 : 2 semaines
UNITE 3 : 4 semaines
UNITE 4 : 6 semaines
UNITE 5 : 7 semaines

- A la fin de l'année la moyenne de passage est annuelle. Le passage en année supérieure requière une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note éliminatoire dans une des unités ou des modules. Dans le cas d'une note inférieure à 05/20

- Un examen de rattrapage a lieu pour ceux qui ont une moyenne inférieure à 10/20, ou bien une note éliminatoire.

Enseignement de la 3ème année :

1-l' enseignement théorique :

Il s'agit d'un enseignement unitaire intégré par organes au nombre de 4 associé à un enseignement modulaire au nombre de 5.

- 1-UEI 1 :Cardio- respiratoire et psychologie clinique
- 2- UEI 2 :Appareil neurologique, locomoteur et cutané
- 3- UEI 3 : Appareil endocrinien, reproduction et urinaire
- 4- UEI 4 : Appareil digestif et hématopoïétique
- 5- ACP
- 6- Immunologie
- 7-Parasitologie
- 8- Microbiologie
- 9- Pharmacologie

Chaque unité par organe contient :

- La matière de sémiologie
- La matière de physiopathologie
- La matière biochimie
- La matière de l'imagerie
- La matière de la psychologie clinique juste dans l'unité 1

2-2- Stage clinique :

Les étudiants commencent leur formation clinique dans le module de sémiologie.

Ils sont affectés et répartis dans 11 terrains de stage de médecine interne dans des centres hospitalo-universitaires, qui sont :

- 1- CHU Mustapha
- 2- CHU BEO
- 3- CHU Benimessous
- 4- EPH Birtraria
- 5- EPH Kouba
- 6- EPH Zemirli
- 7- EPR Bouloughine
- 8- EPH Rouiba
- 9- EPH Aintaya
- 10- HCA
- 11- EPH Thénia

2-3- Système d'évaluation ;

- A l'issue de chaque enseignement un examen d'évaluation est effectué (Ci-joint un exemple planning global de l'année).
- Pour les unités le coefficient est 4
- Pour les enseignements modulaires le coefficient est de 2
- A la fin de l'année la moyenne de passage est annuelle. Le passage en année supérieure requière une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note éliminatoire dans une des unités ou des modules. Dans le cas d'une note inférieure à 05/20
- Un examen de rattrapage a lieu pour ceux qui ont une moyenne inférieure à 10/20, ou bien une note éliminatoire.

4^{ème} année :

- Le programme de formation comporte les unités suivantes :
 - Gastro-Entérologie : 7 semaines
 - Cardiologie : 6 semaines
 - Pneumologie : 6 semaines
 - Neurologie : 6 semaines
 - Maladies Infectieuses : 6 semaines
 - Onco-Hématologie : 5 semaines

- Chaque unité comporte :
 - Un enseignement théorique (Cours magistral, TD/ apprentissage du Raisonnement clinique (ARC) et
 - Un stage pratique

- L'évaluation de chaque unité est basée sur :
 - Une évaluation de l'enseignement théorique : écrite (QCM/ CROC)
 - Une évaluation du stage clinique (Validation du carnet de stages et ECOS par des Stations cliniques standardisées)
 - L'acquisition (validation) du module est conditionnée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque épreuve.
 - Les modules non validés peuvent être rattrapés à la session de rattrapage qui se déroule en fin d'année.
 - Le passage à la 5^{ème} année est conditionné par l'acquisition des modules avec une durée minimale 24 semaines (12 semaines de dettes ou moins).
 - Le doublement de la 4^{ème} année est systématique si l'étudiant accumule plus de 12 semaines de dettes.

5^{ème} année :

Le programme de formation comporte les unités suivantes :

- Appareil Locomoteur (Orthopédie- Rhumatologie et Médecine Physique et de Réadaptation) : 8 semaines
- Gynécologie-Obstétrique : 8 semaines
- Pédiatrie : 8 semaines
- Santé mentale : 4 semaines
- Endocrinologie- Maladies métaboliques : 4 semaines
- Urologie-Néphrologie : 4 semaines

■ Chaque unité comporte :

- Un enseignement théorique (Cours magistral, TD/ apprentissage du Raisonnement clinique (ARC) et
- Un stage pratique

■ L'évaluation de chaque unité est basée sur :

- Une évaluation de l'enseignement théorique : écrite (QCM/ CROC)
- Une évaluation du stage clinique (Validation du carnet de stages et ECOS par des Stations cliniques standardisées)
- L'acquisition (validation) du module est conditionnée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque épreuve.
- Les modules non validés peuvent être rattrapés à la session de rattrapage qui se déroule en fin d'année.
- Le passage à la 6^{ème} année est conditionné par l'acquisition des modules avec une durée minimale 24 semaines (12 semaines de dettes ou moins).
- Le doublement de la 5^{ème} année est systématique si l'étudiant accumule plus de 12 semaines de dettes.

6^{ème} année :

Le programme comporte les unités suivantes :

- Médecine d'urgence : Durée 7 semaines
- Médecine légale et droit médical : Durée 5 semaines
- Personne âgée : Durée 3 semaines
- Maladies systémiques : Durée 3 semaines
- Dermatologie : Durée 3 semaines
- Ophtalmologie : Durée 3 semaines
- OtoRhinoLaryngologie : Durée 3 semaines
- Santé au travail et environnement : Durée 4 semaines
- Epidémiologie-Santé publique et économie de santé : Durée 5 semaines

■ Chaque unité comporte :

- Un enseignement théorique (Cours magistral, TD/ Apprentissage du Raisonnement Clinique (ARC) et
- Un stage pratique

■ L'évaluation de chaque unité est basée sur :

- Une évaluation de l'enseignement théorique : écrite (QCM/ CROC)
- Une évaluation du stage clinique (Validation du carnet de stages et ECOS par des Stations cliniques standardisées)
- L'acquisition (validation) du module est conditionnée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque épreuve.
- Les modules non validés peuvent être rattrapés à la session de rattrapage qui se déroule en fin d'année.
- En cas de non validation des modules lors de la session de rattrapage, l'étudiant sera inscrit en 6^{ème} année Doublant (6D) à la prochaine année universitaire.
- Sont inscrits à l'année de l'internat les étudiants ayant validé l'ensemble des modules du premier cycle (1^{ère} à 3^{ème} année) et l'intégralité des modules du cycle clinique (4^{ème} à 6^{ème} année).

7^{ème} année :

1. Définition :

La septième et dernière année de médecine, ou internat, constitue la phase terminale de la formation médicale initiale. Il s'agit d'une formation pratique hospitalière obligatoire, validée par l'accomplissement des stages et l'acquisition des compétences cliniques indispensables à l'exercice de la médecine.

Le stage d'internat est un enseignement essentiellement pratique, soutenu par des mises au point théoriques.

2. L'interne :

L'étudiant admis en septième année, ou interne en médecine, a la qualité d'étudiant et de stagiaire hospitalier participant à l'activité de soins sous supervision.

Il agit sous la responsabilité médicale et juridique d'un praticien superviseur qualifié, dit « maître de stage ».

3. Conditions d'accès :

Sont inscrits à l'année de l'internat les étudiants ayant validé l'ensemble des modules du premier cycle (1^{ère} à 3^{ème} année) et l'intégralité des modules du cycle clinique (4^{ème} à 6^{ème} année).

4. Structure et durée de l'internat :

Le stage interné dure douze mois. Les stages cliniques sont répartis en quatre rotations trimestrielles obligatoires dans les disciplines suivantes : médecine, pédiatrie, chirurgie, gynécologie-obstétrique.

5. Affectation aux terrains de stage :

L'affectation est organisée annuellement par le bureau pédagogique de la faculté. Les stages sont effectués dans les différents terrains hospitalo-universitaires et les structures de santé publique.

La liste des terrains agréés est révisée annuellement par le Comité Pédagogique du Stage Interné (CPSI).

Le choix du terrain et de l'ordre de rotation s'effectue selon un ordre de mérite, en fonction du classement obtenu au cours de l'ensemble du cursus des études de graduation.

Ce choix est effectué lors d'une séance d'affectation publique organisée avant le début de l'année universitaire ; la présence de l'interne est obligatoire.

6. Présence et assiduité :

La présence de l'interne dans le service est obligatoire tous les jours ouvrables. Elle couvre :

- Les visites médicales quotidiennes au lit du patient
- Les consultations d'urgence ou programmées
- L'activité dans les blocs opératoires
- Les réunions de service et toute activité médicale organisée par le service
- La présentation des patients lors des visites
- La prise en charge, le suivi et l'éducation thérapeutique des patients

7. Validation du stage :

La validation du stage de l'interne se fait sur la base de l'assiduité, des compétences cliniques acquises (définies sur le carnet de stage) et du comportement professionnel.

Le stage est validé si l'interne a acquis au moins 70 % des compétences définies dans le

carnet de stage et s'il n'a pas cumulé plus de 3 absences non justifiées ou 5 absences justifiées pour chaque stage.

8. Le mémoire de fin d'études :

Le mémoire de fin d'études est un travail personnel et original d'initiation à la recherche médicale. Le sujet est choisi avant la fin du premier trimestre de l'internat, en accord avec le directeur de mémoire. La soutenance est facultative.

9. Conditions d'obtention du diplôme :

Le diplôme de Docteur en Médecine est délivré après validation des quatre stages obligatoires, remise du mémoire d'études et du livret de stage dûment complété et régularité de la situation administrative.